

Veuzéens, Veuzéennes,

Dans ce bulletin de juillet, je voudrais développer quatre sujets :

L'augmentation du prix du repas à la cantine,
La ZAC de la Fontaine aux Bains,
La construction de l'atelier municipal,
Les règles de vie en société.

En ce qui concerne le prix du repas à la cantine, le bilan financier du fonctionnement 2010 fait apparaître un coût global de 98 340 €, une recette perçue de 66 991 €. La compensation par la commune est de 31 349 € soit 32 % de la dépense.

Nous nous sommes fixés pour règle de ne pas dépasser 25 % de la dépense. Ceci nous contraint à augmenter le prix du repas de 0.23 € soit 3.39 €. Le marché avec Océane de Restauration arrive à échéance le 30 juin 2011. Un nouveau marché public est en cours de consultation.

La ZAC de la Fontaine aux Bains : le dossier d'enquête publique a nécessité un complément d'étude afin de traiter la demande concernant les chiroptères (chauves-souris). Le commissaire enquêteur est désigné. L'enquête concernant la déclaration d'utilité publique aura lieu en septembre en Mairie de VUE.

La procédure concernant la construction de l'atelier municipal est lancée. La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet d'architecture Kaso. L'appel public à concurrence concernant les travaux sera lancé fin août pour un démarrage des travaux en novembre.

Vous trouverez dans ce bulletin un rappel sur quelques règles de vie en société. Ceci concerne : les cambriolages, la lutte contre le bruit, l'élagage des arbres et le débroussaillage ainsi que le ramassage des ordures ménagères. La vie en société impose des règles afin de vivre en bon voisinage. Une attention aux autres et un peu de tolérance devraient permettre à chacun d'entre nous de profiter sereinement des beaux jours de l'été.

Robert HUS
Le Maire



CIMETIERE

Afin de disposer de nouveaux emplacements pour les sépultures, il est nécessaire de relever certaines tombes en terrain commun ainsi que les concessions abandonnées.

La consultation pour le marché public a été lancée en avril.

La société ELABOR a été retenue pour un montant de 13 744.37 € HT. Ces travaux comprennent :

- l'intervention sur site de techniciens spécialisés pour l'élaboration du plan topographique et du relevé des épitaphes
- la détermination de l'état visuel de la tombe (entretenu ou non, abandonnée...) conformément à la législation en vigueur

Avec pour chaque emplacement :

- sa situation et sa dimension exacte,
- sa nature (tombe en pierre, en terre, chapelle...),
- son état visuel d'entretien,
- sa numérotation.

Documents fournis :

o plan d'ensemble couleur en format réduit pour photocopie,

o plan d'ensemble détaillé en couleur :

- un plan thématique destiné à l'information administrative de la commune,
- un plan général destiné à l'information du public

o le relevé de toutes les épitaphes classés dans :

- **1 registre alphabétique** : avec emplacement des inhumés selon les épitaphes,
- **1 registre numérique** (conformément au plan) : avec tombes numérotées.

Ces classeurs permettent une mise à jour simple pour les nouvelles inhumations grâce à :

- un manuel d'utilisation
- un règlement type du cimetière

Opter pour cette prestation permet à la commune de disposer **d'un registre des inhumés** constituant le **support indispensable** d'une gestion saine du cimetière et préalable incontournable à sa réorganisation et sa réhabilitation.

S.I.A.E.P PAYS DE RETZ

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Retz Sud-Loire qui vous alimente en eau potable vous informe que des entreprises privées proposent régulièrement par courrier une « assurance contre les fuites d'eau » : ces démarches commerciales n'émanent pas du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de Retz Sud-Loire. Chacun est cependant libre de souscrire un contrat « assurance fuite » pour réseau privatif.

Evaluez alors l'intérêt qu'il peut représenter pour votre installation. Renseignez-vous précisément sur la couverture du contrat, les événements garantis, les exclusions, sans oublier que votre assurance habitation couvre peut-être déjà ces risques.

Un plafonnement du montant des factures en cas de surconsommation consécutive à une fuite non décelable est déjà institué dans le périmètre du Syndicat.

ORDURES MENAGERES

Les bacs recevant les ordures ménagères ne doivent pas, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **stationner sur le domaine public.**

Les bacs doivent être placés sur le trottoir la veille du jour de ramassage et **être récupérés le soir après l'enlèvement.**

SECURITE

Depuis l'été 2010, notre commune est frappée par une augmentation du nombre de cambriolages. Les militaires de la gendarmerie font le maximum en combinant des actions préventives que sont des surveillances appropriées et également en mettant tout en œuvre lorsqu'un fait vient d'être commis pour retrouver rapidement le ou les auteurs.

Toutefois, afin de nous aider à mettre un terme à ce phénomène, voici quelques conseils simples à appliquer lorsque vous êtes absent de votre domicile.

En cas d'absence prolongée :

- N'hésitez pas à prévenir les services de gendarmerie,
- Assurez-vous que toutes les portes et les fenêtres de votre domicile sont correctement verrouillées, même lorsque vous allez faire quelques courses, fermez votre domicile afin de ne pas tenter des cambrioleurs potentiels,
- Pensez à faire vider la boîte aux lettres fréquemment,
- Entendez vous avec vos proches voisins afin d'exercer une surveillance de vos propriétés respectives.

Lorsqu'une personne inconnue se présente à votre domicile :

- Demandez la carte de visite des démarcheurs et relevez le numéro d'immatriculation des véhicules des sociétés,
- Soyez attentifs aux attitudes qui pourraient vous paraître suspectes (personnes – véhicules). N'hésitez pas à relever les immatriculations des véhicules non connus de votre entourage et stationnés à proximité de votre domicile ou de celui de vos voisins et à nous les communiquer immédiatement à la mairie.

En tout état de cause si chacun s'implique au minimum c'est la collectivité qui en sera bénéficiaire.

NB : Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien, ne rentrez pas dans la maison, appelez immédiatement la gendarmerie. Chaque trace ou indice est précieux.

ELAGAGE DES ARBRES

Les distances légales concernant la plantation des arbres et arbustes mentionnées à l'article 671 du Code Civil ne s'appliquent qu'à défaut d'usages et de règlements particuliers.

Le droit d'obtenir l'élagage des branches qui se situent au dessus de la propriété du voisin est imprescriptible (article 673 du Code Civil).

En cas d'inaction de la part de votre voisin, vous devez vous adresser au tribunal d'instance mais en aucun cas couper vous-même les branches.

Afin d'éviter les feux, il est obligatoire de couper les herbes, ronces et brindilles envahissant les terrains proches des habitations.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

* **Article R1334-31** créé par Décret N° 2006-1099 du 31 août 2006 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Arrêté du Maire en date du 02 juin 2008

Le Maire de la Commune de VUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-4 et L. 2214-4,

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1311-1, L. 1311-2, L. 1421-4, L. 1422-1 et R 48-1 à R 48-5,

VU le Code pénal et notamment l'article R. 623-2,

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002 relatif aux bruits de voisinage,

VU la loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables **de 8 H à 20 H**
- les samedis **de 9 H à 19 H**
- les dimanches et jours fériés **de 10 H à 12 H**

ARTICLE 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et transmises à la gendarmerie.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Vue, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Sainte-Pazanne seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation sera transmise à la Préfecture de NANTES (Loire-Atlantique).

BRUITS DE VOISINAGE

Article R1337-6 modifié par Décret N° 2006-1099 du 31 août 2006 : Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe :

1- Le fait, lors d'une activité professionnelle ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, d'être à l'origine d'un bruit de voisinage dépassant les valeurs limites de l'émergence globale ou de l'émergence spectrale conformément à l'article R 1334-32 ;

2- Le fait, lors d'une activité professionnelle ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, dont les conditions d'exercice relatives au bruit ont été fixées par les autorités compétentes, de ne pas respecter ces conditions ;

3- Le fait, à l'occasion de travaux prévus à l'article R 1334-36 de ne pas respecter les conditions de leur réalisation ou d'utilisation des matériels et équipements fixées par les autorités compétentes, de ne pas prendre les précautions appropriées pour limiter le bruit ou d'adopter un comportement anormalement bruyant.

Article R1337-7 modifié par Décret N° 2006-1099 du 31 août 2006 : Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier autre que ceux relevant de l'article R 1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R 1334-31.

Bon à savoir : des colliers anti-aboiement, simples et efficaces sont conçus pour arrêter et corriger les aboiements excessifs des chiens. Légers et ultra compacts, il existe différents modèles : à spray, bips sonores, ultrasons, vibreur, synthèse vocale, stimulations électrostatiques...

LA CONSTRUCTION PARASISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du Code de l'Environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

- Zone 1 : sismicité très faible
- Zone 2 : sismicité faible
- Zone 3 : sismicité modérée (commune de VUE)
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité forte

Le décret n° 2010-1255 délimite les zones de sismicité du territoire français. Au regard de ce décret, la Loire-Atlantique est concernée uniquement par les zones de sismicité faible et modérée.

Dans les zones de sismicité modérée (zone 3) dont la commune de Vue fait partie, les règles de construction parasismique sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégorie II, III et IV.

Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique sont :

- la prise en compte de la nature du sol et du mouvement du sol attendu,
- la qualité des matériaux utilisés,
- la conception générale de l'ouvrage (qui doit allier résistance et déformabilité),
- l'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages),
- la bonne exécution des travaux.

CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

1- Se mettre à l'abri

2- Ecouter la radio

3- Respecter les consignes

En cas de séisme :

AVANT

- **Diagnostiquer** la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- **Repérer** les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds,
- **Préparer** un plan de groupement familial.

PENDANT

- **Rester où l'on est :**

- à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
- **Se protéger** la tête avec les bras,
 - **Ne pas allumer** de flamme.

APRES

Après la première secousse, **se méfier** des répliques, il peut y avoir d'autres secousses importantes :

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).



LES CHAUVES-SOURIS (CORELA)

Les chauves-souris sont de petits mammifères volants qui se déplacent grâce à un sonar. Au printemps-été, elles **nichent souvent dans des bâtiments** où elles élèvent leur petit. Elles affectionnent particulièrement les gîtes situés **sous les toitures, dans les fissures de maçonnerie, les caves et cavités, les combles et les greniers calmes.**

Dans notre région, nous avons la chance de comptabiliser 21 des 34 espèces existantes en France. Toutes sont protégées au niveau réglementaire et jouent un rôle extrêmement important dans les différents écosystèmes. Strictement insectivores, les chauves-souris sont un anti-moustique naturel ! En effet, elles dévorent chaque nuit l'équivalent du quart de leur poids en insectes ce qui, pour une colonie d'une soixantaine d'individus, représente près d'un million de moustiques par mois.

Malheureusement, de nombreuses menaces pèsent sur les chauves-souris et il a été observé une forte régression des effectifs de certaines espèces. Parmi ces menaces, on peut notamment citer la modification de leurs territoires de chasse, la destruction des colonies de reproduction par l'aménagement de combles ou le traitement chimique des charpentes, etc. De plus, les populations ont de faibles capacités de rétablissement puisque chaque femelle ne donne naissance qu'à un petit par an parmi lesquels seuls 30 à 40 % dépasseront l'âge d'un an.

Dans le souci de protection de ces animaux, le Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses affluents qui préserve et valorise le paysage et la biodiversité sur l'ensemble de la Vallée de la Loire effectue, dans le cadre du réseau Natura 2000 et du Plan National d'Action Chiroptère, un recensement des chauves-souris dans la commune.

Votre aide est précieuse. Si vous avez eu l'occasion d'en observer n'hésitez pas à contacter le CORELA au **02 28 20 51 66** ou par mail à **chiropteres@corela.org**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet : **www.corela.org**

LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Très urticantes, les chenilles processionnaires du pin sont à l'origine de nombreuses réactions allergiques, parfois graves, pour les humains comme pour les animaux domestiques.

LA FDGDON 44 va organiser sur notre commune une campagne de lutte collective contre ces nuisibles.

1- Il s'agit d'une lutte biologique : le traitement se fait par pulvérisation, depuis le sol, de bacille de Thuringes (sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement).

2- Le traitement se fera à partir de septembre et jusqu'à la mi-décembre : Vous serez prévenu par courrier, dans la semaine qui précède l'intervention de la date prévue.

3- Le coût de l'intervention :

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement
De 1 à 5	55 €
De 6 à 10	80 €
De 11 à 15	105 €
De 16 à 20	130 €
De 21 à 30	155 €
De 31 à 40	180 €
De 41 à 50	205 €

Pour participer à cette lutte collective, vous devez impérativement vous **inscrire auprès de la mairie avant le 18 juillet 2011**. Pour toute information complémentaire : **www.fdgdon44.fr** ou 02 40 36 83 03.

BIBLIOTHEQUE LA PAUSE LECTURE

Du nouveau à la Pause Lecture Bibliothèque de VUE

A la rentrée de septembre votre bibliothèque sera informatisée, et vous pourrez bénéficier de nouveaux services. De ce fait la bibliothèque sera fermée à partir du 9 juin, afin de faciliter cette informatisation.

Pendant cette période de congés, nous allons répertorier notre fond de livres en les identifiant par la pose de codes-barres.

Vous recevrez également une nouvelle carte d'abonné personnalisée.

Par la suite d'autres services seront développés...

A partir du mois de juin et pendant toute la fermeture, notre équipe de bénévoles vous propose de participer à une nouvelle animation.

Il s'agit d'un concours photos, dont le thème sera

la mise en situation d'un ouvrage que vous aurez emprunté.

Nous vous présenterons les modalités très simples pour participer, et la récompense pour le futur gagnant.

Ce concours se poursuivra tout au long de l'été et vous participerez au choix de la plus belle photo.

Les photos seront exposées à la bibliothèque.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

A compter du 09 juillet et jusqu'au 26 août inclus, la mairie et l'agence postale communale seront fermées tous les samedis matins.

PATRIMOINE À TOUT POINT DE VUE

Le 7 mai dernier, a été inauguré à Vue le premier sentier d'interprétation du patrimoine de la communauté de commune Cœur Pays de Retz. Dès 8h30 après une collation offerte à la Salle Municipale, une quarantaine de participants ont découvert le chemin de randonnée guidée par Gwendoline.

Après l'inauguration avec les officiels, nous avons pu découvrir les quelques bornes jalonnant le vieux bourg. Cette seconde partie a été animée par les anecdotes des nombreux intervenants. La matinée s'est achevée autour du verre de l'amitié Ce sentier d'interprétation a été réalisé avec le concours des chemins creux. Des flyers explicatifs sont disponibles en mairie et chez les commerçants de la commune.



ETAT CIVIL décembre 2010 à mai 2011

Naissances

BERTHAUD Louise	7 La Hamoyère	06/12/2010	TIREL Camille	La Noé	09/01/2011
VERGARA Elisa	L'Oisilière	27/12/2010	BERNARD Kaïna	5 La Hamoyère	10/05/2011
MERLAND Hugo	14 La Hamoyère	31/12/2010			

PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

- SCHMIDT Anthony	34 La Hamoyère
- GUILBAUD Sylvain	La Crétais
- GOBARD - BARREAU	Rte du Pont de Bois
- VAMPOUILLE Christophe	10 Rue Les Noëls
- BICHON Sébastien	Rte de Paimboeuf
- HEGRON Antoine	Rte de Paimboeuf
- AUFFRET Philippe	1 Rue Les Noëls
- ANGELINI Nicolas	Rte du Pont de Bois

LOCATIFS

- VOYAU Cédric	La Hamoyère
----------------	-------------

RENOVATIONS EXTENSIONS EXTENSION GARAGE

- COLIN Michel	Le Pigeonnier
----------------	---------------

GARAGE

- CHEVALIER Anthony	5 Lot. de la Tournerie
- CORNU Gaël	Les Cendrières

VÉRANDA

- HEBEL Eric	La Bévière
- CHAVARIA James	4 Rue de l'Oisilière

TARIFS UTILISATION SALLE MUNICIPALE

Vous pouvez consulter les tarifs à la mairie ou sur le site : www.mairie-vue.fr

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTINE SCOLAIRE

Une personne a été recrutée pour le service au restaurant scolaire.

TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2011 :

- Taxe d'habitation :
19.34% au lieu de 18.96% en 2010
- Taxe sur le foncier bâti :
19.49% au lieu de 18.96% en 2010
- Taxe sur le foncier non bâti :
56.65% sans majoration.

ACQUISITION DE TERRAIN :

Une parcelle de 1 Ha 34 a 59 ca a été acquise par la mairie afin de constituer une réserve foncière nécessaire à la collectivité pour compenser les exploitations impactées notamment par les projets routiers.

LOTISSEMENT DE L'OISILLIÈRE :

L'ensemble des lots a été vendu.

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT :

Taux 2010 : 4% - Taux 2011 : 5%
Ce taux n'avait pas été revalorisé depuis 2006.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section de fonctionnement

Recettes	Réalisations
Produits services, domaines	110 086,73
Impôts et taxes	355 192,47
Dotations et participations	345 670,07
Autres produits gestion courante	26 656,43
Produits exceptionnels	3 173,9
TOTAL RECETTES	840 779,60

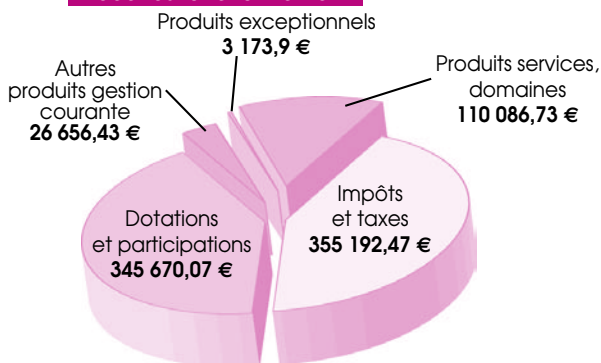
Dépenses	Réalisations
Charges à caractère général	210 096,42
Charges de personnel et frais assimilés	365 870,47
Autres charges de gestion courante	103 821,33
Charges financières	16 019,11
Charges exceptionnelles	1 081,01
Opération d'ordre de transfert	7 065,92
TOTAL DÉPENSES	703 954,26

Section d'investissement

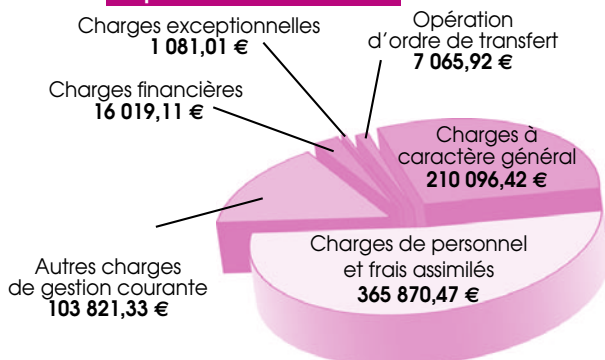
Recettes	Réalisations
Recettes d'équipement	323 449,50
Recettes financières	144 113,03
Opérations patrimoniales (opération ordre)	57 831,82
TOTAL RECETTES	525 394,35

Dépenses	Réalisations
Dépenses d'équipement	526 514,27
Dépenses financières	56 724,89
Opérations patrimoniales (opération ordre)	41 006,90
TOTAL DÉPENSES	624 246,06

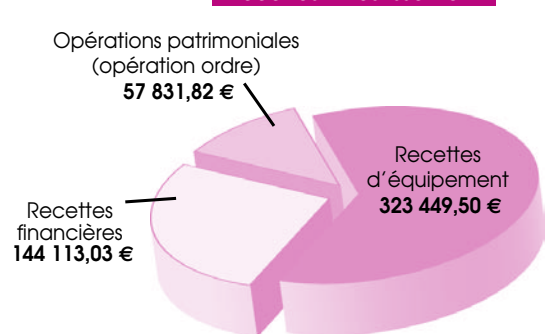
Recettes fonctionnement



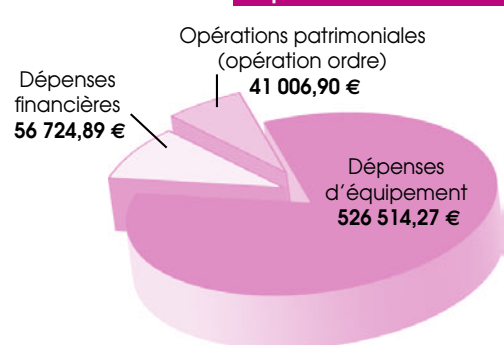
Dépenses fonctionnement



Recettes investissement



Dépenses investissement



Assistante sociale :

Centre médico social de Sainte-Pazanne,
11 rue de l'auditoire. **Tél 02 28 25 09 80**

CAF :

le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h à 17 h à la maison d'accueil et d'informations sociales, allée Georges Sand au Pellerin.

CPAM : les lundis de 14 h à 17 h (semaine impaire) à la maison d'accueil et d'informations sociales, allée Georges Sand au Pellerin

Conciliateur de justice :

le 1^{er} et le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14 h à 17 h à la maison d'accueil et d'informations sociales, allée Georges Sand au Pellerin

Relais Assistantes maternelles :

le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois de 10 h à 12 h dans la salle de l'accueil périscolaire. Tél **02 40 82 17 06**.

ADAR

(aide à domicile des personnes âgées) : la responsable du secteur de Vue, Rouans et la Sicaudais est Christel Gry. Vous pouvez la joindre au **02 40 21 72 86** ou au **06 88 69 68 94**. L'antenne se situe à St Père en Retz, 40 rue de Pornic.

Portage de repas à domicile :

service destiné aux + de 60 ans.
Renseignements au **02 40 26 40 72**.

Retz'accueil :

Retz'accueil est une « petite unité de vie » pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. Elle a pour but de leur offrir un accueil et un accompagnement leur permettant de conserver leur autonomie, leur personnalité, leur histoire et leurs liens sociaux. Elle leur permet aussi de continuer à vivre chez elles. Elle peut enfin venir en aide aux familles pour éviter leur épuisement. Les personnes sont accueillies dans un lieu de vie, convivial et chaleureux. L'entrée se trouve boulevard des Régents à Machecoul, à proximité du parking du centre hospitalier Loire-Vendée-Océan. Renseignements au **02 40 54 20 38**.

CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique) **02 51 70 93 37**.

Dans le cadre de l'activité du CLIC, le réseau de

santé « bien entendre après 60 ans » propose une permanence le 4^{ème} mardi du mois sur rendez-vous au **02 40 75 03 28**, dans les locaux du CLIC, 4 Rue Saint-Nicolas à Machecoul.

CRYSTAL D'AGE D'OR :

Association d'aide à domicile auprès des personnes dépendantes, des personnes âgées, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des aidants.

Renseignement au **02 51 70 52 41**
ou **06 78 19 74 98**.

OPAH du Pays de Retz Atlantique :

Profitez des aides financières pour faire des travaux dans l'ancien :

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre de l'Habitat au **02 40 44 99 64**.

CARTES DE FAMILLES NOMBREUSES :

La SNCF propose un service d'inscription en ligne sur le site : www.voyages-sncf.com

ABEILLE Pays de Retz Atlantique :

Une visite chez des amis, un rendez-vous chez le médecin, une balade à la plage... Appelez l'Abeille au **02 40 21 80 40**.

4 euros le voyage aller-retour.

Les départs : le mardi matin, le mercredi matin et après-midi, le vendredi matin.

TRANSPORTS LILA :

Lila est un réseau de transport départemental facile d'accès, efficace, ouvert à tous et pratique un tarif unique à **2 euros le trajet** (comprenant le car et la liaison tramway sur Nantes). Les horaires de la ligne 1 sont disponibles en mairie.

MISSION LOCALE :

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus scolarisé(e). Vous recherchez une formation, un emploi. Vous souhaitez une aide, un conseil, une information... Des conseillers sont à votre écoute pour vos démarches, vos initiatives. Ils vous accompagnent dans votre orientation professionnelle, votre recherche d'emploi, votre vie quotidienne.

Renseignements à la Maison des Associations, 1 Rue de Bazouin, Ste-Pazanne.

La conseillère est Maryse Fourny **06 74 47 85 27**.

ESSAIS D'ABEILLES :

Depuis plusieurs années, l'**Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique** a mis en place un service gratuit de récupération des essaims d'abeilles dans tout le département. Toute personne, particulier ou non qui se trouve en présence d'un essaim d'abeilles peut :

- soit appeler les pompiers qui les dirigeront vers l'association apicole,
- soit directement appeler le **06 11 15 18 22**, où un bénévole se chargera de lui trouver dans les meilleurs délais un apiculteur qui viendra gratuitement récupérer l'essaim gênant. Seules les abeilles sont récupérées par les apiculteurs.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

PRET DE RESTRUCTURATION SOCIALE :

Quand les remboursements d'emprunts deviennent trop lourds, pour les propriétaires ou accédants à la propriété, le prêt de restructuration sociale peut permettre un prêt unique de substitution et un étalement des remboursements. Pour toute information, service conseil logement **02 40 20 10 22**. www.scl44.fr

ECOLE PUBLIQUE DU TENU



C'est sous le signe de la sécurité routière que les élèves de l'école ont participé à ces deux événements : le 18 avril, les CM2 ont passé leur permis cycliste à Rouans et les CE2 ont quant à eux été évalués à la salle municipale de Vue pour obtenir leur permis piéton le 9 mai.

D'un point de vue culturel, les élèves des cycles 1 et 2 ont pu assister à des séances de cinéma "Le Montagnard", à La Montagne lors de ces deux derniers trimestres.

Les élèves du cycle 3 ont également participé aux rencontres chorales départementales à l'espace René Cassin au Pellerin.

La fin de l'année approche et les élèves préparent avec leurs enseignantes la fête de l'école prévue le samedi 25 juin au sein même

de l'école. Elle aura pour thème les 4 saisons (l'école comportant 4 classes).

Pour les sorties de fin d'année les plus jeunes (de la TPS au CE1), se sont rendus deux matinées au domaine de Noirebueil à Cheméré pour y pratiquer des séances de poney. Pour les plus grands (du CE2 au CM2), il s'agissait d'un séjour culturel de deux jours et une nuit au Futuroscope. Ces sorties n'auraient pas pu avoir lieu sans le soutien de l'APE et de la mairie que nous remercions encore.

Dans le domaine de l'éducation physique et sportive, les élèves de CM1/CM2 ont commencé un cycle de jonglerie et arts du cirque avec Florent, animateur de la maison des jeunes de Vue. Ses interventions sont riches et variées et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Du côté des TUIC (techniques usuelles de l'information et de la communication), l'école a été dotée d'un budget de 1 000 € mis à profit par les enseignantes dans l'achat de logiciels pédagogiques.

C'est sur une note positive que nous clôturons l'année. En effet, le seuil d'ouverture de classe de l'école étant à ce jour dépassé, nous espérons rouvrir la cinquième classe pour la rentrée 2011 !

ECOLE PRIVEE SAINTE-ANNE

Les élèves de l'école ont travaillé toute l'année autour de l'écriture d'une comédie musicale. Ce projet d'année est en lien avec le projet d'école 2009-2012 et ses trois objectifs prioritaires (le respect des autres et de l'environnement, l'ouverture culturelle et l'expression orale/la production d'écrits). Les élèves ont donc écrit un conte multi-âges (les CM ont commencé l'histoire, puis les différentes classes l'ont continuée, jusqu'aux PS/MS qui ont écrit la fin). Depuis le mois de mars, les enfants se retrouvent en ateliers multi-âges pour confectionner les décors, s'entraîner aux danses et aux chants.

En avril, les élèves de la GS au CM2 ont participé au centenaire de l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre). A cette occasion, ils ont réalisé un 100m différent en solidarité à Haïti. Entre temps, les projets habituels sont poursuivis : permis piéton, permis cycliste, défi lecture avec les écoles du secteur,



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE DU TENU

Le marché de Noël du 12 décembre 2010 a cette année encore ravi les nombreux visiteurs. Visiteurs qui ont apprécié la diversité des exposants, mais également les galettes et les crêpes confectionnées par Christophe, Corinne et Céline. Nous vous donnons donc rendez-vous pour notre troisième édition le dimanche 11 décembre 2011 pour de nouvelles surprises.

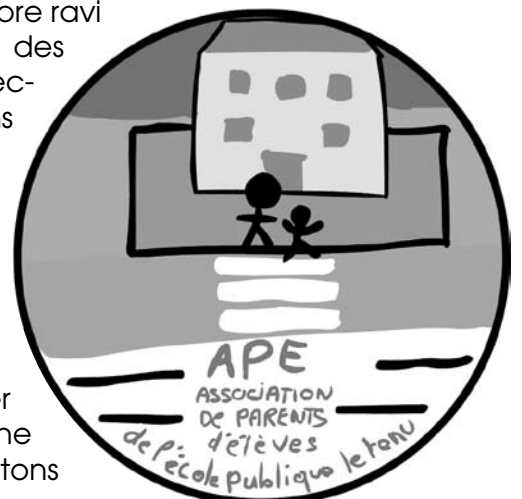
Mais avant cela, grâce aux différentes manifestations de l'APE, nos élèves du cycle 1 et 2 ont découvert les joies des balades à poney au cours de quatre demi-journées en mai au centre de Noirbreuil (Chéméré).

Pour les plus grands du cycle 3 (CE2 au CM2), c'est un séjour de deux jours au Futuroscope qui les attend. De quoi rapporter de beaux souvenirs pour les plus grands qui l'année prochaine quitteront l'école du Tenu pour le collège, et à qui nous souhaitons une belle aventure.

L'année se terminera par la plus belle des manifestations, **la Fête de**

l'Ecole, ouverte au public, et qui se déroulera **le samedi 25 juin à partir de 14h**. Spectacle des enfants, jeux (nombreux lots à gagner), animations rythmeront cette journée où enfants et parents partageront un vrai moment de convivialité avant les grandes vacances.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le samedi 11 septembre au forum des associations à Vue. Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet <http://ape.ecole.du.tenu.free.fr>



SPORTS ET RYTHMES

Le bien-être, la santé et le plaisir par la GYM.
C'est le programme de l'association Sport et Rythmes. En nous rejoignant, vous choisirez une activité physique en groupe dans une ambiance conviviale et détendue : Se faire du bien par la gym, avec les cours de gym douce (RELAXATION, DETENTE, RENFORCEMENT MUSCULAIRE). Se maintenir au mieux de sa forme physique, avec les cours de gym dynamique (L.I.A., STEPS, ABDOS FESSIERS, AEROBIC, STRETCHING, BATON, BALLON, ATELIERS, DETENTE, RELAXATION).

Notre association vous propose différents horaires :

- Le mardi matin de 10h30 à 11h30 **GYM DOUCE**
- Le mardi soir de 20h15 à 21h15 **GYM DYNAMIQUE**
- Le jeudi soir de 18h45 à 19h45 **GYM DYNAMIQUE**

Au mois de septembre 2011 nous pensons ouvrir un cours de SOPHROLOGIE - RELAXATION

La sophrologie, en complément de la gymnastique vise la conquête ou le renfort de l'équilibre entre nos pensées, nos émotions et nos comportements à travers des exercices de relaxation et de prise de conscience.



Renseignements et inscriptions le soir aux heures des repas auprès de :

- Annie CHAUVET 02 40 64 25 51
- Fanny MORISSEAU 02 40 21 49 81
- Rosanne QUINTANA 02 40 64 74 85

COMITE DES FETES

Lors de la réalisation du parcours découverte de la commune de VUE, dit "Sentier d'interprétation du patrimoine" la section les chemins creux du Comité des fêtes a apporté son précieux concours.

Concernant les animations locales, il faut rappeler notre récent concours de belote qui fera date, puisque 56 équipes y ont participé. Un après-midi de bonne humeur et de convivialité pour bon nombre d'habitants de VUE que nous espérons encore plus nombreux l'an prochain.

Par ailleurs, sont déjà prévues :

- la traditionnelle "marche des crêpes" fixée cette année le samedi 6 août (en fin d'après-midi) dont le départ aura lieu au terrain de sport de Vue.

- la rando découverte du 11 septembre prochain, visant plus spécialement le patrimoine et l'ancien artisanat local (four à pain, forge....)

Pour rappel : le comité des fêtes peut mettre à disposition des associations ou des particuliers - pour un coût très modeste - divers équipements pour toutes manifestations ou fêtes de famille (stands - tables/bancs - bac réfrigérant etc) prendre contact aux heures des repas : au 02 40 64 27 16.

C'est également l'occasion de remercier toutes les bonnes volontés qui viennent régulièrement ou ponctuellement aider le comité des fêtes lors de ses manifestations.

Bonnes vacances à tous et à bientôt

ENTENTE SPORTIVE DES MARAIS

Bonjour à tous, sportifs ou non
Lorsque vous lirez ce petit mot, une saison sera achevée avec ses hauts et ses bas. Dans la catégorie jeunes, cette saison 2010-2011 a été un bon crû, que ce soit au niveau effectifs que résultats sportifs. Les 10-11 ans ont gagné des tournois importants. Les U13-U15 se situent en haut du classement.

Pour les seniors, cela fut plus mitigé, l'équipe B doit descendre en 4ème division, l'équipe A se situe en milieu de classement.

Bonne chance aux nouveaux entraîneurs pour la saison 2011-2012 car les contrats des anciens sont finis.

Important : nous avons besoin de bénévoles ainsi que de personnes voulant entrer dans le bureau, nous sommes en sous-effectif et nous ne pouvons continuer comme cela, sinon la saison prochaine sera compromise. Rendez-vous à l'assemblée générale le 10 juin à VUE. Sportivement.

L'Entente Sportive des Marais

ADAR

AIDE A DOMICILE L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

- 2 000 professionnels formés et qualifiés pour un service de qualité
- près de 20 000 personnes aidées chaque année



Services aux personnes
à domicile (NF 311)
délivrée par AFNOR Certification
www.marque-nf.com

Siège social :

29 rue Jules Verne - BP 119
44703 Orvault Cedex
Tél : 02 40 16 91 30
Fax : 02 40 16 93 70
Mail : aidedomicile@adar44.com
N° Vert : 0800 44 11 44
www.adar44.com

Antenne de ST PERE EN RETZ :

40 rue de Pornic

Accueil du public :

du lundi au vendredi de 8h à 12h

Contact :

Christel GRY (Responsable de secteur)
Tél. 02 40 21 72 86 - Mail : c.gry@adar44.com



ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES
À DOMICILE DEPUIS 1973

AIDE RETZ

AIDE'RETZ, association de proximité intervenant sur toutes les communes du Pays de Retz, assure des services à domicile ouvert à tous et à tout âge :

- **L'entretien du cadre de vie** : ménage courant (poussières, sols, vitres...), repassage
- **Jardinage/petit bricolage** : tonte, taille, désherbage, petits travaux intérieurs et extérieurs,
- **L'aide à la personne (âgée ou handicapée)** : aide à la toilette, courses, préparation des repas, accompagnement aux rendez vous, promenade, garde de jour et de nuit.....24h/24 et 7j/7.

FACE À UNE DEMANDE DE PLUS EN PLUS CROISSANTE, AIDE'RETZ PROPOSE ÉGALEMENT :

- Le service **SCOUBIDOO** pour la garde d'enfants à domicile à la carte, 24h/24 et 7j/7
- Le service **VIP** pour la gestion de votre résidence pendant vos absences : visites d'inspection en cas d'intempéries, contrôle visuel intérieur et extérieur, levée du courrier et réexpédition, rapport de visite pour chaque passage.....
- L'assistance informatique : pour un dépannage ou une initiation adaptée à votre niveau.

FAIRE APPEL À AIDE'RETZ, VOUS PERMETTRA DE :

- Bénéficier de 50 % **d'avantages fiscaux**, selon la loi de finances en vigueur.
- Profiter de tarifs compétitifs (**tarifs personnalisés**) en rapport à vos besoins.
- Bénéficier d'une prestation de qualité réalisée par des professionnels.

N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrions vous proposer une solution adaptée à vos besoins (devis gratuit sans engagement, recherche et constitution de dossier de prise en charge...).

Nos coordonnées : 02 51 74 11 01

Adresse siège social : 41 Route de Pornic 44 210 PORNIC,
du **Lundi au Vendredi** de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30.

Antenne à Saint Brévin au : 3 rue Jules Ferry, Tous les Lundis et Jeudis de 9h à 12h.

Mail : contact@aideretz.com - **Site internet** : www.aideretz.com



DON DU SANG

Devenez donneur de sang, les malades ont besoin de vous.

Vous êtes en bonne santé et vous avez envie d'aider ces patients : alors venez offrir un peu de votre sang aux collectes. Nous serons heureux de vous y accueillir, l'ensemble de VUE, de ROUANS et des autres communes.

Monique HOUDOU



Pour tout renseignement collecte de sang : Tél. 02 40 12 33 33

Site de la mairie : www.mairie-vue.fr - www.dondusang.net

Collectes 2011 - Salle des Loisirs - ROUANS : Mardi 30/08/2011 - Vendredi 30/12/2011

LE CENTRE DE SOIN DEVIENT SoinSANTÉ

Le Centre de Soins infirmiers de la région de St Père et Paimboeuf change de nom. Il devient SoinSanté. Sa mission demeure identique. Et est honorée par des infirmières diplômées d'état, qui :

- prodiguent les soins prescrits à toute personne quelque soit son âge, à savoir les soins courants ou spécialisés, l'accompagnement pour le maintien à domicile, l'aide à la toilette et l'accompagnement en fin de vie.

- conduisent des actions de prévention sur différents thèmes tels les maladies cardio-vasculaires, l'asthme, les cancers, les maladies liées à l'amiante... Ces actions sont menées en partenariat avec les autres acteurs de la santé.

15 salariées de « SoinSanté » y travaillent quotidiennement. Elles se répartissent ainsi : 12 infirmières, une directrice également infirmière et deux secrétaires.

SoinSanté exerce son activité sur 7 communes avec un lieu de permanence sur chacune soit : Chauvé, Corsept, Frossay, Paimboeuf, St Père en Retz, St Viaud, Vue et des interventions à domicile à la Sicaudais. SoinSanté est une association régie par un Conseil d'administration composé :

- de membres actifs
(représentants de différentes associations et d'usagers)
- de membres associés
(salariés de l'association)
- de membres de droit
(élus municipaux)

Vous pouvez joindre SoinSanté par :

- téléphone 02 40 21 70 88

- Mail : contact@soinsante.fr

- site internet : www.soinsante.fr

GENDARMERIE NATIONALE RECRUTEMENT

- La gendarmerie nationale poursuit sa campagne de recrutement : plus de 10 000 postes sont à pourvoir dès cette année. Tous les corps de métiers sont concernés et plus particulièrement : les sous officiers (2 500 postes), les gendarmes adjoints volontaires (7 000 postes).

- Le recrutement le plus massif porte sur les gendarmes adjoints volontaires. Aucun diplôme n'est exigé, il concerne les hommes et les femmes âgés de 17 à 26 ans qui bénéficient d'un contrat de deux ans renouvelable une fois pour une durée de trois ans. Ces jeunes peuvent ensuite passer un concours « interne » pour devenir sous officier. Ceux qui ne désirent pas continuer dans cette voie ou qui échouent au concours sont pris en charge dans le cadre d'un plan de reconversion.

- Pour postuler dans le corps des sous officiers, les candidats ou candidates doivent être âgés de 18 à 34 ans. 2011 est la dernière année où le BAC n'est pas requis. Dès l'an prochain, le concours sera ouvert aux bacheliers et aux étudiants.

- **Si vous habitez le Pays de Retz**, pour tout renseignement et inscription, adressez vous à la brigade de gendarmerie de votre lieu de domicile, un référent recrutement sera à votre écoute pour vous renseigner et vous remettre un dossier de demande d'inscription.

GENDARMERIE : 20 Avenue des Sports - 44680 Sainte-Pazanne

FONDATION DU PATRIMOINE

Puits, manoirs, fermes, chapelles, pigeonniers, granges, fours à pain...
RESTAUREZ les et DÉDUISEZ 50 % ou 100 % du montant des travaux de votre revenu imposable.

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier particulièrement représentatif du patrimoine rural et non protégé par l'État (ni classé, ni inscrit), la Fondation du patrimoine peut vous aider à le restaurer !

Organisme privé reconnu d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine vise à promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

- Elle peut notamment permettre à un propriétaire privé assujéti à l'impôt sur le revenu de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de restauration, visibles du domaine public (toitures, façades...) à hauteur de 50 ou 100 % du montant des travaux de son revenu imposable et pendant 5 ans.

- Les propriétaires non imposés ou faiblement imposés (< 1000 €) peuvent également bénéficier de subventions dans la limite des crédits disponibles.



FNATH ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE LA VIE

Reconnue d'utilité publique, le but de cette association est d'améliorer, de conseiller et de défendre les handicapés devant les instances sociales et juridiques et de lutter contre leur isolement.

Pour tout renseignement s'adresser :

FNATH 44
4 Rue Désiré Colombe
44000 NANTES
Tél. 02 40 69 84 71

JUILLET

Dimanche 03 juillet 2011
Brocante

AOUT

Samedi 06 août 2011
Rando des crêpes (départ fin d'après-midi au terrain de sports)

Mardi 30 août 2011
Collecte de sang à Rouans

SEPTEMBRE

Dimanche 11 septembre 2011
Rando découverte et forum des associations

DECEMBRE

Dimanche 11 décembre 2011
Marché de Noël de l'APE du Tenu

Vendredi 30 décembre 2011
Collecte de sang à Rouans

